

Plan d'action 2024-2025

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



À notre école

Nous croyons que les élèves et l'ensemble du personnel doivent se sentir bien et en sécurité à l'école. Afin de maintenir ce climat propice au développement des élèves et à leurs apprentissages, tous les membres du personnel contribuent à la mise en œuvre d'un plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire. La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique. Si nous en sommes témoins, nous intervenons.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement. Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

Portrait de la situation

Les manifestations de violence physique sont rares à l'école. Cependant, la violence verbale demeure la forme de violence la plus présente et des mesures sont prises afin de diminuer cette violence. Nous mettons également l'emphase sur l'enseignement explicite de la gestion des petits conflits dans la cour.

Le travail effectué dans les dernières années a contribué à l'amélioration du climat de notre école et à rendre les règles de conduite plus claires et applicables par tout le personnel. Ces règles ont été révisées pour 2024-2025.

Afin d'enseigner explicitement aux élèves les actions à poser en société, des ateliers mensuels sont offerts dans chacune des classes.

Priorités

D'ici juin 2025, notre priorité sera d'augmenter le sentiment d'engagement et d'attachement au milieu. Nous souhaitons que 78% des élèves se sentent engagés et attachés à leur milieu comparativement à 73% en 2023. D'ici juin 2025, nous voulons diminuer de 6% le nombre de situations de violence verbale. En 2023, les résultats étaient de 66%. Notre nouvelle cible est fixée à 60%.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

L'implication des parents lors d'activités spéciales (déjeuner de Noël, patin, volet parent au préscolaire 4 ans, sorties scolaires, campagne de financement). Nous avons également un comité formé de parents (OPP) s'impliquant à plusieurs occasions au sein de l'école. Chaque titulaire offre une rencontre de parents en début d'année, afin d'établir un premier contact et faciliter la collaboration avec la famille. La fin de la première étape est aussi un moment important d'échange entre le titulaire et les parents. De plus, le préscolaire invite les parents et les futurs élèves à venir se familiariser avec l'équipe-école et le milieu scolaire.

Document explicatif destiné aux parents de l'école

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les

Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Ajout de surveillance lors de la récréation du matin et de l'après-midi ;
- Implication dans la communauté (guignolée de jouets, cartes aux personnes âgées ainsi qu'un dîner à la résidence, mois de la gentillesse par la distribution de dessins) ;
- Semaine de sensibilisation contre la violence et l'intimidation ;
- Installation et promotion d'un banc d'amitié ;
- Utilisation de la plateforme Moozoom ;
- Comité d'élèves ;
- Animation dans les classes par la TES à chaque mois sur une compétence socioémotionnelle ;
- Utilisation d'un babillard afin de promouvoir les apprentissages socioémotionnelles ;

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

(Actions à prendre par l'adulte témoin (Premier intervenant) :

- Arrêt d'agir ;
- Nommer le comportement attendu en lien avec le code de vie ;
- Orienter l'élève vers les comportements attendus ;
- Vérifier sommairement l'état de la victime ;
- Consigner et transmettre les informations à l'intervenant responsable et direction de l'école.

(Actions à prendre par la personne responsable du suivi (Deuxième intervenant) :

- Évaluer et analyser la situation ;
- Recueillir les informations ;
- Rencontrer la victime, les auteurs et les témoins ;
- Assurer la sécurité de la victime ;
- Évaluer la gravité du comportement ;
- Informer les parents de la situation et les impliquer dans la recherche de solutions ;
- Identifier les mesures de solutions ou d'encadrement à mettre en place ;
- Assurer le suivi des interventions ;
- Consigner les interventions.

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

Pour l'élève victime

- Reconnaître l'incident et rassurer l'élève ;
- Renforcer le comportement de dénonciation ;
- Offrir des rencontres individuelles de soutien à la gestion des émotions ;
- Évaluer les conséquences de la situation pour la victime ;
- Rehausser la surveillance (moments ou lieux) ;
- Référer à des ressources externes spécialisées.

Pour l'élève témoin

- Reconnaître l'incident et rassurer l'élève ;
- Renforcer le comportement de dénonciation ;
- Évaluer les conséquences sur le climat du groupe, le niveau scolaire ou l'école ;
- Offrir un soutien de la TES à l'élève au besoin.

Pour l'élève auteur

- Offrir des rencontres individuelles visant à amorcer la réflexion sur le comportement ;
- Offrir des ateliers individuels ou de groupes ;
- Impliquer les parents dans la mise en œuvre de stratégies.

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l'école :

- sur le site Internet du CSSDN ;
- Sur le site Internet de l'école ;
- Dans l'agenda ;
- Via le code QR sur les affiches de plainte dans l'école.

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

st@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52101 ou poste 27739 (ASSEZ)

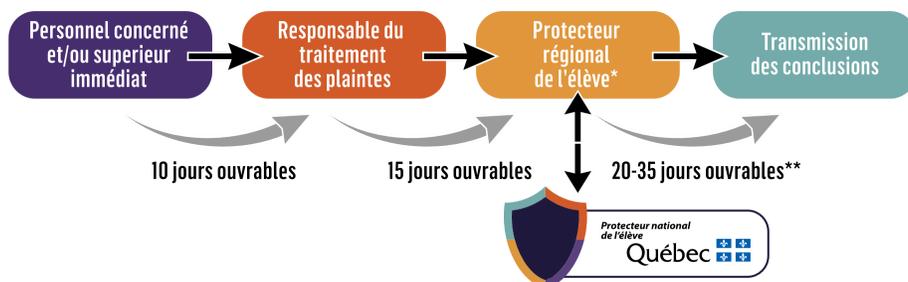
Violence à caractère sexuel

Toute personne peut signaler directement au protecteur régional de l'élève une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : _____

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec



Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année _____ ?

Nous poursuivrons les actions du plan de lutte. Nous porterons une attention plus particulière à la violence verbale et l'inclusion des pairs en développant davantage l'empathie chez nos élèves. De plus, nous souhaitons impliquer davantage les élèves dans les prises de décisions afin d'augmenter leur sentiment d'appartenance au milieu. Nous allons offrir une meilleure structure et rigueur pour le comité d'élèves afin de l'utiliser efficacement. Nous voulons également impliquer les titulaires dans l'enseignement des comportements socioémotionnelles, à l'aide de la plateforme Moozoom. Par la suite, la TES bonifiera les apprentissages de ceux-ci en offrant des ateliers stimulantes et variés mensuellement.

Quelles actions avons-nous réalisées ?

- Semaine de prévention contre la violence et l'intimidation;
- Instauration d'un banc de l'amitié;
- Ajout d'une surveillance en PM lors des récréations;
- Poursuivre les surveillances stratégiques dans l'école;
- Le mois de la gentillesse (messages positifs dans l'école, dessins déposés aux portes du quartier, lecture aux 4 ans, période de massage, ramasser les déchets dans la cour, jeux organisés par les 5-6e année, arbre de la gentillesse);
- Plusieurs thèmes animés dans les classes sur les compétences socioémotionnelles tels que (la gestion des émotions, l'empathie, l'estime de soi, la gestion de conflits, la motivation et entretenir des relations positives avec les autres);
- Vidéo de sensibilisation sur l'intimidation;
- Différentes activités afin d'améliorer le sentiment d'appartenance (guignolée des jouets, journées thématiques, comité d'élèves, implication dans le choix des récipiendaires, etc).
- Utilisation de la plateforme Moozoom;
- Noms d'élèves affichés sur le babillard lorsqu'il gagne un certificat;
- Questionnaire suite à la semaine de violence et d'intimidation.

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

Nous remarquons que les élèves réutilisent les techniques Moozoom principalement lors des récréations. Les élèves réutilisent aussi les stratégies enseignées sur les compétences socio émotionnelles. Ceci a contribué à une diminution des écarts de conduite. Nous constatons également une baisse des conflits lors de ces moments.. Nous offrons une meilleure surveillance sur la cour puisque nous avons ajouté une personne supplémentaire . Ceci permet d'offrir une surveillance plus stratégique et aide à prévenir les gestes de violence. De plus, nous avons sollicité davantage le comité d'élèves cette année. Leur partage d'idées permet d'avoir une vie scolaire plus stimulante et dynamique.